

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 décembre 2021

Date d'affichage 15 décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211220-DEL_21_12_20_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Gaëtan THOMAS.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

VALIDATION DE LA CREATION DU SYNDICAT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE-BERNARD ET CHERRE-AU

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune de Cherré-Au en date du 6 septembre 2021 sollicitant Monsieur Le Préfet de la Sarthe pour la définition du périmètre et des statuts,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), qui s'est réunie le 13 octobre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2021 portant sur le périmètre du SIVU AEP,

Vu la délibération n° DEL-21-11-08-02 en date du 8 novembre 2021 portant sur la validation du périmètre et des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2021 portant sur la création du SIVU AEP à compter du 1^{er} Janvier 2022,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que les communes de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au se sont regroupées afin de mettre en commun leurs ouvrages de production d'eau potable et également leurs réseaux de distribution,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants qui siègeront au Conseil syndical, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les membres titulaires suivants :

- Monsieur Didier REVEAU,
- Madame Cécile KNITTEL,
- Monsieur Dominique MORANCE.

Ainsi que les membres suppléants suivants :

- Monsieur Emmanuel BOIS,
- Monsieur Eric PAPILLON,
- Monsieur Carl GUILLEMIN.

Après en avoir délibéré,

VALIDE la création du syndicat intercommunal à vocation unique de production et de distribution d'eau potable.

DECIDE de désigner 3 titulaires et 3 suppléants représentant la commune de la Ferté-Bernard.

DECIDE de nommer les membres suivants :

- Titulaires : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Dominique MORANCE.
- Suppléants : M. Emmanuel BOIS, M. Eric PAPILLON, M. Carl GUILLEMIN.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer les avenants de transfert,
- A effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU